

## PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT



NON RATIFIÉ

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT**, tenue le 26 mai 2021, à 18h30, par vidéoconférence et diffusé en direct sur le web :

Étaient présents les conseillères et conseillers **PIERRE DISTILIO, CLAIRE MAILHOT, MICHEL BILODEAU, JACQUES LAPENSÉE** et **MARC-ÉDOUARD LAROSE**.

Était absent le conseiller **RÉAL BRUNELLE**.

Le tout formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur **LOUIS VILLENEUVE**.

Monsieur **ÉRIC SÉVIGNY**, directeur général, et M<sup>e</sup> **ÈVE-MARIE PRÉFONTAINE**, greffière, étaient également présents.

### MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après un moment de réflexion, le président de l'assemblée déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR		
---------------	--	--

2021-05-366	1.	<b>ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</b>
N.M.	2.	<b>PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS</b>
N.M.	3.	<b>DÉPÔT DE LA LETTRE DE SINTRA INC., DATÉE DU 14 MAI 2021</b>
2021-05-367	4	<b>AQUISITION DE GRÉ À GRÉ OU PAR VOIE D'EXPROPRIATION DES LOTS 2 930 014 ET 4 088 660 DU CADASTRE DU QUÉBEC</b>
2021-05-368	5.	<b>LEVÉE DE LA SÉANCE</b>

**2021-05-366**

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**  
APPUYÉ PAR **CLAIRE MAILHOT**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal du 26 mai 2021, avec les modifications suivantes :

- Ajout du point suivant :
  - **3.** Dépôt de la lettre de Sintra inc., datée du 14 mai 2021

## PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT



- Déplacement des points suivants :
  - 3. Acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation des lots 2 930 014 et 4 088 660 du cadastre du Québec – **devient point 4;**
  - 4. Levée de la séance – **devient point 5.**

**ADOPTÉE**

**N.M.**

### **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucun citoyen ne se prévaut de la première période de questions.

**N.M.**

### **DÉPÔT DE LA LETTRE DE SINTRA INC., DATÉE DU 14 MAI 2021**

**2021-05-367**

### **ACQUISITION DE GRÉ À GRÉ OU PAR VOIE D'EXPROPRIATION DES LOTS 2 930 014 ET 4 088 660 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

ATTENDU QUE le réseau de sentiers du Mont Oak est un atout bromontois qui contribue à la santé et au bien-être général des citoyens;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont souhaite devenir propriétaire du réseau de sentiers du Mont Oak et assurer la protection de ses milieux naturels;

ATTENDU QUE pour l'atteinte des objectifs de maintenir le réseau de sentiers du Mont Oak et de protéger les milieux naturels, la Ville doit acquérir les lots de gré à gré ou par expropriation à des fins d'utilité publique;

IL EST PROPOSÉ PAR **PIERRE DISTILIO**  
APPUYÉ PAR **MARC-ÉDOUARD LAROSE**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les « Attendu » de la présente résolution en font partie intégrante.

Que la Ville de Bromont acquiert de gré à gré ou par expropriation, à des fins de maintenir le réseau de sentiers du Mont Oak et de protection des milieux naturels, les lots 2 930 014 et 4 088 660 du cadastre du Québec.

Que la Ville mandate le cabinet DHC Avocats inc. pour entreprendre les procédures d'expropriation requises conformément à la Loi sur l'expropriation et pour représenter la Ville dans ce dossier.

Que la Ville mandate Monsieur André Scott arpenteur-géomètre pour entreprendre la confection du plan et de la description technique requis par la Loi, aux fins de l'expropriation.

Que la Ville mandate le bureau Paris, Ladouceur & Associés Inc., pour agir à titre d'évaluateurs-experts dans ce dossier.

## PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT



Que le trésorier soit autorisé à approprier les fonds nécessaires à même le surplus non affecté.

**ADOPTÉE**

**2021-05-368**

### LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**  
APPUYÉ PAR **MICHEL BILODEAU**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la présente séance soit levée, à 18h36.

**ADOPTÉE**

---

ÈVE-MARIE PRÉFONTAINE, GREFFIÈRE

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

---

LOUIS VILLENEUVE, MAIRE

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil municipal tenue le 7 juin 2021.

---

LOUIS VILLENEUVE, MAIRE

---

ÈVE-MARIE PRÉFONTAINE, GREFFIÈRE